

### Définition

#### Présentation :

ANTI-MOUSSE ULTRA CONCENTRE est un produit à base d'agents fongicides puissants. Une fois dilué, il est appliqué sur les mousses ou moisissures et ne laisse aucune trace ni pellicule sur les matériaux et n'en change ni l'aspect ni la couleur.

ANTI-MOUSSE ULTRA CONCENTRE s'utilise pour assainir tous les supports du bâtiment et détruire tous les types de micro-organismes courants sur toutes les surfaces:

- pierres naturelles et reconstituées,
- tuiles,
- enduits minéraux à base de ciment ou de chaux,
- mortiers de ciment,
- bétons
- revêtements céramiques

### Propriétés

#### Qualités et performances

ANTI-MOUSSE ULTRA CONCENTRE présente un spectre d'activité particulièrement étendu.

- Le traitement permet de retrouver l'aspect originel du matériau, et le prépare à l'application d'un enduit ou d'une peinture.
- Ne forme pas de film en surface.
- Ne modifie pas la teinte des matériaux.

« Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. »



### Application

#### Préparation du support

Si l'épaisseur de mousse est importante, un grattage et un brossage préalables sont recommandés (brosse, karcher®).

#### Mise en œuvre

- ANTI-MOUSSE ULTRA CONCENTRE peut être dilué jusqu'à 12 fois maximum dans l'eau. Homogénéiser une fois dilué.
- Appliquer le produit jusqu'à refus.
- Laisser agir 3 à 4 jours puis brosser les mousses résiduelles et rincer à l'eau.
- Renouveler l'opération tous les ans dans des conditions normales d'entretien du support
- Les surfaces destinées à rester à l'état brut seront traitées dès apparition d'une coloration.

#### Séchage / Outils / Nettoyage

- Séchage (20°C) : 3 heures.
- Recouvrable : 3 à 4 jours.
- Matériel : brosse, rouleau.
- Nettoyage du matériel : Eau.

#### Recommandations

- Ne pas appliquer par temps de pluie, de neige ou de temps venteux et par des températures supérieures à 35°C.
- Ne pas projeter sur les fleurs, les plantes ou le gazon.
- Stocker à l'abri du gel et des fortes chaleurs.
- Durée de conservation 2 ans.
- Ne pas réutiliser l'emballage après l'emploi du produit.
- Composés de l'ammonium quaternaire, benzyle en C12-14 alkyldiméthyl, chlorures (CAS : 68424-85-1) : 50 % (m/m).
- TP 10 : Protection des ouvrages de maçonnerie et TP 02.
- Après l'application, ne pas toucher le support traité pendant 4 jours.

### Consommation

18 à 30 m<sup>2</sup> / L selon la porosité du support et en dilution maximum.

### Conditionnement

1 litre, 5 litres et 20 litres.

### Rendement

250 m<sup>2</sup>/L pour surfaces peu contaminées. • 100 m<sup>2</sup>/L pour surfaces moyennement contaminées • 50 m<sup>2</sup>/L pour surfaces très contaminées

### Hygiène et Sécurité

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves - Très toxique pour les organismes aquatiques - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme - Provoque des lésions oculaires graves

Contient : Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzyl en C12-16 alkyldiméthyles, chlorures

Tenir hors de portée des enfants. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection du visage. Éliminer le contenu/récipient dans une installation de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Se reporter à la fiche de données de sécurité.

